



COMMUNE DE SAINT-USAGE

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le



ID : 021-212105779-20240131-2024002D-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de l'article L2122-22
du Code général des collectivités territoriales

DECISION N° 24-002

DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A PROJET VILLAGE COTE D'OR – CONSEIL DEPARTEMENTAL 2024 – CHANGEMENT SYSTEME DE CHAUFFAGE DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L.2122-22 issue de la loi 2015-991 du 7 août 2015, qui dispose que « Le Maire peut en outre par délégation du Conseil Municipal être chargé [...] de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subvention »,

Vu la délibération 2023-041 du 21 septembre 2023 portant délégation consenties au Maire notamment son article 1^{er} – alinéa 1

Considérant la nécessité de solliciter des soutiens financiers favorisant la réalisation de ce projet sur la Commune,

Le Maire décide

Article 1 : de solliciter une subvention pour ce projet dans le cadre de la campagne 2024 de l'appel à projet - Village Côte d'Or – Conseil Départemental 2024

Dépenses		Financements de l'opération						
Libellé des lots de travaux	Total HT	Libellé	Sollicité	Attribué	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant du financement	Pourcentage du montant global du projet
Changement système de chauffage Salle des Associations	9 959,07 €	Conseil Départemental			9 959,07 €	50,00%	4 979,54 €	50,00%
	0,00 €	DETR			0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
	0,00 €	DSL			0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
	0,00 €	DRAC			0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
	0,00 €	Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté			0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
	0,00 €	ANS			0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
	0,00 €	Autres :			0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
	0,00 €	Sous-Total Financements publics			0,00 €		4 979,54 €	50,00%
	0,00 €							
	0,00 €	Fonds Privés : dons, mécénat, Fondation du Patrimoine, ligues sportives...					0,00 €	0,00%
	0,00 €						0,00 €	0,00%
	0,00 €							
	0,00 €							
Sous-Total Travaux	9 959,07 €	Autofinancement			0,00 €		4 979,54 €	50,00%
Maitrise d'oeuvre	0,00 €							
Contrôle technique	0,00 €							
Coordination SPS	0,00 €							
Autres Frais annexes	0,00 €							
Sous-Total frais annexes HT	0,00 €							
Total Opération HT	9 959,07 €	Total financement					9 959,07 €	100%

Article 2 : La commune s'engage à ne réaliser les travaux ou à signer les devis uniquement après le dépôt de la demande de subvention sur la plateforme de l'Etat

Article 3 : Le conseil Municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

Fait à Saint-Usage

COMMUNE DE SAINT-USAGE

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 021-212105779-20240131-2024002D-AR



Le 31 janvier 2024
Par délégation du conseil municipal
Le Maire, Valérie HOSTALIER



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Hostalier'.